Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB55-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
06/2026

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mille vingt-six, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JUGUET, le Maire.

Etaient présents : M. Jean-Pierre JUGUET, M. Jean-Christophe LE DOARE, Mme Vinciane PERON, M. Aurélien GARO, Mme Fabienne SENNEVILLE, M. Nicolas DURET, Mme Valérie SCOARNEC KEROULLAS, M. Gabriel MAOT, M. Christian RANNOU, M. Stéphane SUPIOT, M. Michel JACQ, Mme Sophie SAINT-JALMES, Mme Hélène NICOLAS, Mme Nathalie GOURMELON, Mme Morgane LE GOUILL, Mme Virginie FEUNTEUN, Mme Virginie STEPHAN (arrivée à 19h07 pour la délibération n°56), M. Gwenaël MERER, Mme Marianne CHESSÉ-SALAUN, M. Tristan MOREL, M. Gaël KERNEUZET, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, Mme Marie PERENNES, M. Gwenaël BATHANY

Ont donné procuration :
Mme Odile BOZEC à Mme Nathalie GOURMELON
M. Simon CAUGANT à M. Michel JACQ
M. Paul-Etienne FOUQUÉ à M. Gaël KERNEUZET
Mme Julie LE DUFF à M. Gwenaël BATHANY
M. Eric KERCRET à Mme Margareth CUSSON-DUARTE

Absent-e-s excusé-e-s : -

Absent-e-s non excusé-e-s : -

Secrétaires de séance : M. Tristan MOREL et M. Gwenaël BATHANY

Assistaient également à la réunion : Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; M. Stéphane LE GALL, Directeur des services techniques (jusqu'à la délibération n° 62) ; Mme Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines (pour la délibération n° 55) ; Mme Valérie LAUTIER, Responsable restauration et affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°63)

Réf. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB55-DE

N° 55 OBJET : Modification du tableau des emplois

Rapporteur : Aurélien GARO

Proposition est faite à l'assemblée délibérante de créer 3 postes pour répondre aux nécessités de service.

Une adjointe au service des finances sera en retraite à compter du 1er avril 2027, mais compte tenu de ses congés et son CET à solder, elle sera absente à compter du 2 novembre 2026. Afin d'assurer la continuité du service, son remplacement doit être assuré à compter du 2 novembre 2026. Le poste supplémentaire sera supprimé, dès que l'agent sera admis à la retraite.

L'assistante des marchés publics ayant obtenu le concours de rédacteur, il est proposé de la nommer stagiaire sur ce grade. Pendant son année de stage, en application du statut, elle occupera les deux emplois d'assistante des marchés publics dans le cadre d'emplois de adjoints administratifs et des rédacteurs. Le poste sur le cadre d'emplois des adjoints administratifs sera supprimé lorsqu'elle sera nommée titulaire.

Il est proposé la nomination d'un adjoint du responsable des service bâtiments afin d'assurer le remplacement du responsable pendant ses congés et de le seconder au quotidien dans la gestion du service (prises de rendez-vous avec les entreprises, réunions de chantier, établissement de devis...). Le recrutement sera effectué en interne après la diffusion de l'offre en interne.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal le 5 février 2026,

Considérant les mouvements de personnels, il convient de modifier le tableau des emplois,

Ouï l'exposé d'Aurélien GARO, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (28 votants) :

- approuve la création d'un emploi à temps complet d'adjoint au service des finances dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire.
  L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
  Son niveau de rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal du grade le plus élevé du cadre d'emploi.

- approuve la création d'un emploi à temps complet d'assistante des marchés publics dans le cadre d'emplois des rédacteurs. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire.
  L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
  Son niveau de rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal du grade le plus élevé du cadre d'emploi.

- approuve la création de l'emploi à temps complet d'adjoint du responsable de service bâtiments dans le cadre d'emplois des adjoints techniques. Le poste pourra être pourvu par un fonctionnaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB55-DE

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
Son niveau de rémunération ne pourra pas excéder l'indice terminal du grade le plus élevé du cadre d'emploi.

Il est précisé que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 2 JUILLET 2026

Le Maire	Le secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Jean-Pierre JUGUET	Tristan MOREL	Gwenaël BATHANY

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900260-20260702-260702DELIB55-DE